



Stop Aux Projets Eoliens
Et
Savoir Apprendre Partager Ecouter
5, rue du château
51230 Pleurs
06.73.52.11.25

Membre du collectif
Ecep51



www.ecep51.fr

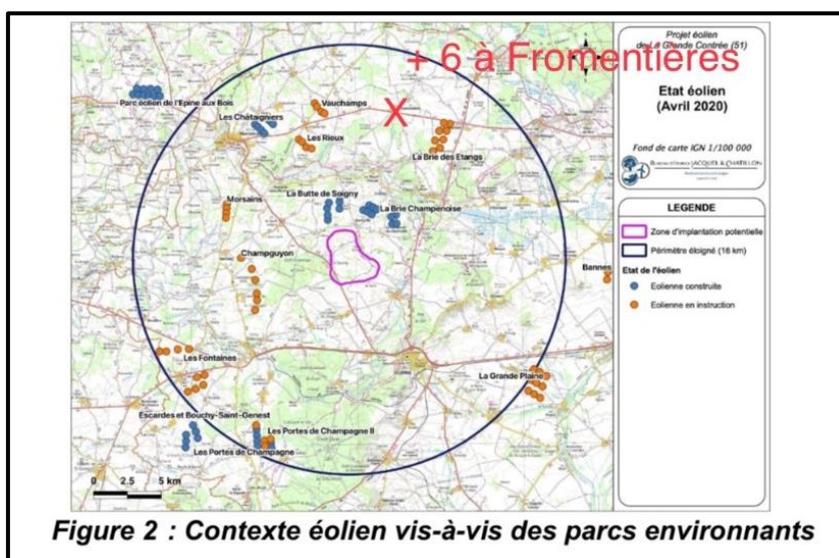
Le 3 Décembre 2023,
A Pleurs,

Objet : **Projet éolien de Grande Contrée (Charleville)**

Madame la commissaire-enquêteur,
Madame Binet,

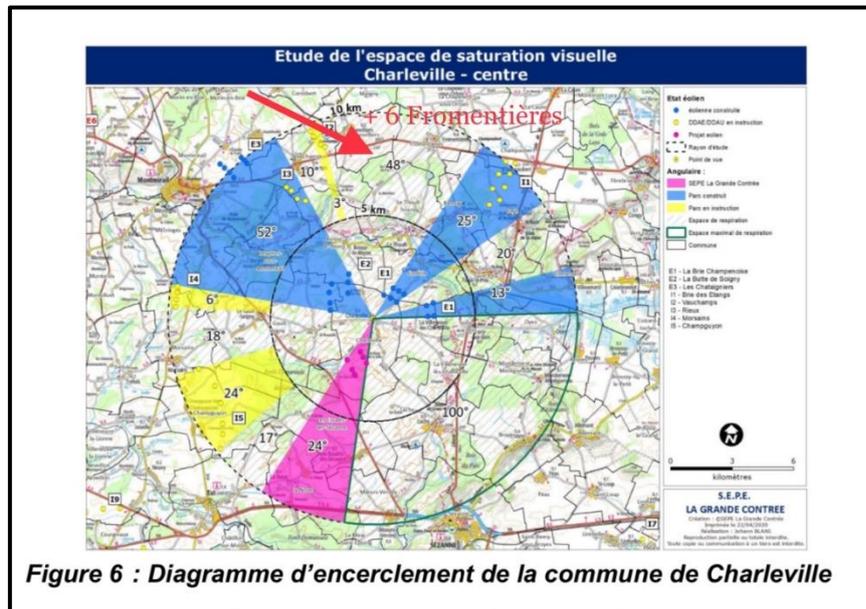
Je souhaite apporter ma contribution dans l'enquête publique concernant six aérogénérateurs et 1 poste de livraison situés sur Charleville, Le Clos le Roi, Le Bout de la Ville.

- C'est un projet dans un secteur ***très dense***. En effet, dans un périmètre de 15km, on y trouve déjà 49 éoliennes installées et 57 en instruction.

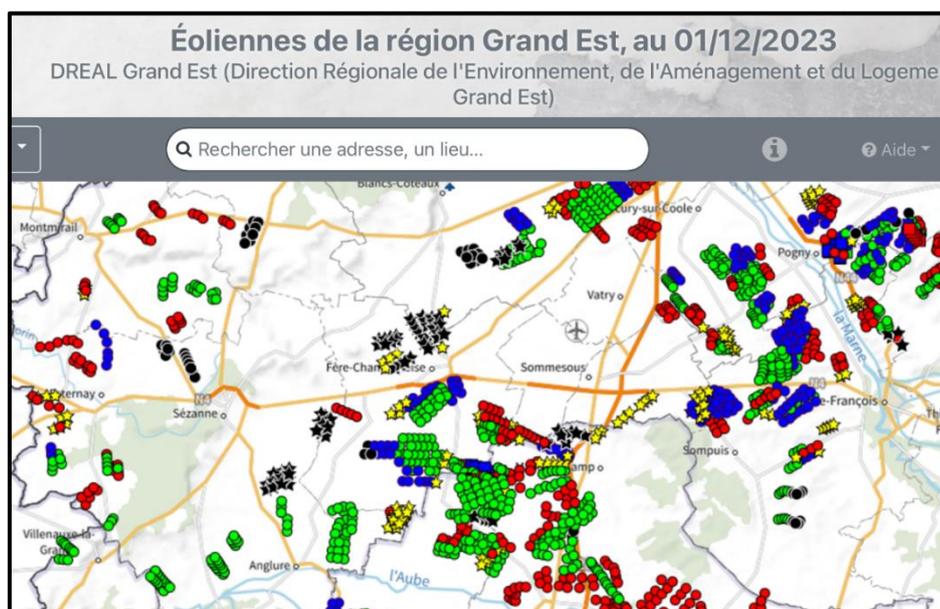


Il est nécessaire d'y ajouter le parc de 6 éoliennes de Fromentières qui n'est pas signalé dans le dossier du promoteur et qui est pourtant lancé depuis 2012 et en instruction depuis 2020.

Ce qui fait 63 éoliennes en instruction au total. Ce parc est important à signaler car il impacte le village au nord. Effectivement il reste uniquement un angle de 100° vers Sézanne alors que la SRE préconise 160 à 180° pour avoir une véritable respiration visuelle.



Entre saturation et encercllement, Charleville est un triste exemple du saccage de notre région.



La Marne bénéficie d'une densité six fois supérieure à la moyenne nationale. **Qu'est-ce qui justifie cet état de fait ?**

- L'implantation du parc est fixée trop près des lisières de bois pour 3 des aérogénérateurs (E1 E2 E4) rendant mortel le site pour les chauves-souris. Dans la réponse à l'avis MRAe, le promoteur cite une analyse allemande de 2013 dites : « étude de Kelm » qui affirme que l'activité des chauves-souris se passe autour de 50m des bois. Or en France c'est la réglementation des 200m minimum qui prime et ce n'est pas respectée. (norme Eurobat)
- Les aérogénérateurs retenus ont une garde au sol de 25m. C'est une hauteur insuffisante, en dessous des 30m recommandé par la SFEPM.
- Un enjeu élevé pour les oiseaux migrateurs est signalé. Et j'attire votre attention sur l'impossibilité au citoyen lambda d'accéder aux suivis environnementaux en ligne. De plus, je regrette qu'il n'y ait pas de consultation locale avant toute délibération communale pour tous ces projets. Pour un tel sujet, l'avis de la population devrait être systématiquement demandé. C'est un total déni de démocratie.

Analyse des effets cumulés : cas particulier de l'avifaune

L'Ae recommande au pétitionnaire de réaliser une analyse fine des suivis environnementaux post-implantation en s'assurant de la fiabilité des résultats de ces suivis et plus particulièrement les résultats des suivis de mortalité, afin d'en tirer toutes les conséquences pour proposer des mesures ERC adaptées.

Concernant les résultats des suivis environnementaux post-installation, rappelons que les données ne sont pas accessibles en ligne, seule la DREAL en a la disposition et uniquement si elle le demande. Par ailleurs, les enjeux d'un parc/d'un site à un autre ne sont pas identiques.

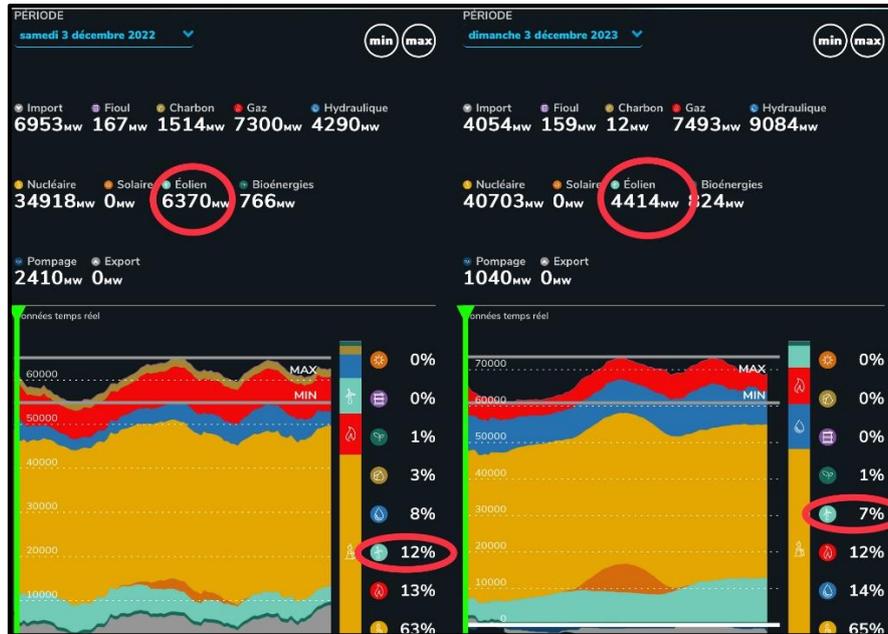
A ce titre, réaliser une analyse fine des suivis environnementaux post-installation dans l'aire d'étude éloignée représente un travail considérable et n'aboutira pas à des conclusions adaptées au site d'implantation mais plutôt à des tendances générales sur la zone.

Sur tous ces points, on ne le constate que trop souvent, le promoteur prend des libertés incroyables au détriment de la réalité du terrain.

- De façon plus générale, il faut dire que pour faire face à une demande croissante d'électricité (plus de 600 TWH en 2050) il faudra que « la recherche » fasse miracle pour permettre la suppression totale des centrales nucléaires.

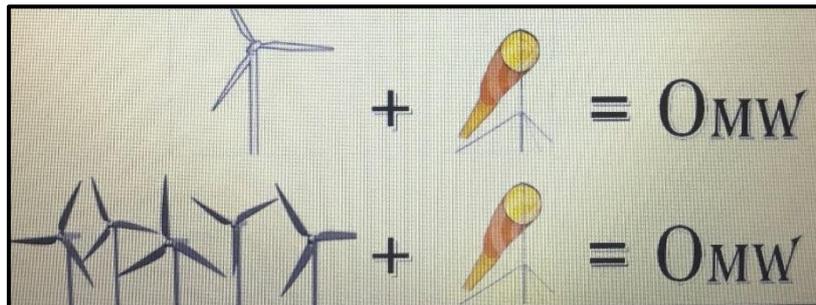
Jamais, l'éolien qui ne fonctionne que si le vent souffle, permettra d'assurer l'indépendance énergétique de la France.

Donnée comparative RTE des 3 décembre 2022 et 2023



Comment justifier l'industrialisation de nos terres pour cette énergie intermittente et non-pilotable ?

C'est une source assujettie aux aléas climatiques, une énergie utilisée en temps réel et donc *quand il n'y a pas de vent, il n'y a pas d'électricité !*



Le doublement, voir le triplement de parcs éoliens n'apportera jamais une autonomie compatible avec une demande à la carte

Il ne s'agit pas d'un seul projet à prendre en compte, mais d'avoir l'honnêteté d'anticiper l'aspect cumulatif de tous ces projets.

Le bon sens est d'éviter la prolifération d'éoliennes si peu utiles entraînant :

- Une dévalorisation de notre patrimoine immobilier,
- Un enlaidissement de nos paysages (industrialisation),
- Une augmentation de notre facture EDF,
- Des nuisances sonores et électromagnétique,
- ...

Tout ça pour l'enrichissement de multinationales (la plupart étrangère) et de quelques propriétaires terriens qui risquent, au final de payer cher une autorisation d'implantation d'éoliennes sur leurs terres (taxes, impôts, frais de

succession, procès pour nuisances de voisinage et perte de valeur immobilière, démantèlement avec des doutes...) Il reste la distribution de taxes (20%) au profit des collectivités locales. Le massacre de notre patrimoine vaut-il de pouvoir faire quelques travaux supplémentaire (pas forcément indispensables) dans les communes ...

Aujourd'hui, il n'est plus question de parler d'acceptabilité. La colère gronde dans nos petits villages.

Je suis **CONTRE** ce projet de la Grande Contrée et je vous demande humblement d'émettre *un avis défavorable*.

Merci de prendre en compte cet avis.
Respectueusement.